

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 26 janvier 2015 à 19h00; à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Dugas, maire
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Marcel Guillemette, conseiller au siège # 4
Monsieur André Isabel, conseiller au siège # 5
Monsieur Benoît Frenette, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.

Conseiller siège numéro 1 : Vacant.

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Dugas maire, la séance débuta.

**2015-22 DEMANDE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-001 DES ÉQUIPEMENTS
VERREAULT INC.**

Considérant la demande des Équipements Verreault Inc. afin d'autoriser l'ajout d'un bâtiment complémentaire supplémentaire sur une propriété qui comprend déjà plus de 3 bâtiments complémentaires isolés, soit une douzaine, car un nombre maximal de 3 bâtiments complémentaires isolés est autorisé par bâtiment principal ou par usage principal.

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2015;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 9 janvier 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'un bâtiment complémentaire supplémentaire sur une propriété qui comprend déjà plus de 3 bâtiments complémentaires isolés, soit une douzaine, car un nombre maximal de 3 bâtiments complémentaires isolés est autorisé par bâtiment principal ou par usage principal.

**2015-23 TECQ 2014/2018 – PROPOSITION BUDGÉTAIRE DE ROCHE LTÉE POUR
PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de Roche Ltée au montant de \$ 800,00 plus taxes pour déposer au MAMOT une programmation partielle de travaux comprenant deux (2) compteurs d'eau municipaux pour mesurer la distribution d'eau potable aux différents bâtiments et navires situés sur les propriétés du Groupe Maritime Verreault.

2015-24

PROGRAMMATION DES TRAVAUX PARTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018.

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Roche Ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la Programmation des travaux partielle dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-25

DÉBITMÈTRES – BUDGET D’HONORAIRES ADDITIONNEL.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité approuve le budget additionnel pour le dossier des débitmètres. Le tout selon la proposition du 23 janvier 2015 soit \$ 1 015,19 plus taxes.

2015-26

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Il est 19h11, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’assemblée soit levée.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
secrétaire-trésorière